

Coup d'Pouce 92 : des relais parentaux pour les familles en difficultés

septembre 2017

[Imprimer la page](#)

[Index](#)

- [Type d'action](#)
- [Département](#)
- [Sur le vif](#)
- [Porteur\(s\) de l'action](#)
- [Objectif\(s\) et bref descriptif](#)
- [Origine\(s\)](#)
- [Description détaillée](#)
- [Bilan](#)
- [Partenaire\(s\)](#)
- [Moyens](#)

Type d'action

- Prévention
- Education
- Parentalité
- Protection de l'enfance

Département

Hauts-de-Seine (92)

Sur le vif

« ***Grâce à eux, j'ai pu retrouver du travail et bénéficier d'un soutien psychologique important*** », une mère bénéficiant du dispositif de crèche préventive.

Porteur(s) de l'action

Coup d'Pouce 92 – Apprentis D'Auteuil

Objectif(s) et bref descriptif

Afin de venir en aide aux parents confrontés à des difficultés importantes (maladie, hospitalisation, problème familial ou de logement...), les relais parentaux de Coup d'Pouce dans les Hauts-de-Seine accueillent de façon temporaire des enfants, seuls ou en fratrie, hors de toute mesure administrative ou judiciaire. En offrant une formule d'accueil souple, où les parents sont demandeurs, gardent l'initiative du début à la fin, et ont la possibilité de participer à la vie de leur(s) enfant(s) dans les relais, l'association soutient les familles et les aide à traverser une période difficile. En conservant leurs habitudes de vie, en se rendant à la même école, et en vivant au relais avec un petit nombre d'enfants dans une ambiance familiale, les enfants ne sont pas dépayrés. Les relais parentaux se situent dans une démarche de prévention, ils offrent une solution aux parents et permettent d'éviter le recours à une mesure de placement qui n'aurait pas été adaptée à la situation des familles.



Origine(s)

A la fin des années 1980, un éducateur spécialisé et une infirmière puéricultrice du département des Hauts-de-Seine font le constat que, faute de structure adaptée, certains enfants dont les familles connaissent des difficultés passagères (hospitalisation des parents par exemple) se retrouvent de manière inappropriée dans des établissements de la protection de l'enfance.

Le couple a alors l'idée de créer un lieu où l'on pourrait prendre en charge ces enfants pour une durée limitée, en maintenant autant que possible les différents aspects de leur vie quotidienne. Grâce à ce « coup de pouce » temporaire, les parents ont alors la disponibilité nécessaire pour avancer dans la résolution de leurs difficultés, tout en restant très en lien avec leurs enfants.

Après la création de l'association Coup d'Pouce 92 en septembre 1989, un premier relais familial ouvre ses portes en décembre 1990 à Châtenay-Malabry. Un deuxième relais est créé à Châtillon en 1993 ; il est transféré à Fontenay-aux-Roses en 1995. Sur demande des fondateurs dans la perspective de leur retraite, le projet a été repris par les Apprentis d'Auteuil au début de l'année 2011.

Description détaillée

Répondant aux besoins des familles confrontés à des difficultés temporaires, les relais parentaux poursuivent deux objectifs dans leur fonctionnement : permettre aux enfants de s'adapter facilement dans un environnement familial et sécurisant, permettre aux parents de rester acteurs de la vie de leur(s) enfant(s) durant toute la durée de l'accueil, tout en leur apportant écoute et conseils. Afin de s'inscrire dans une démarche de prévention efficace, l'action de l'association est réalisée en lien étroit avec celle de ses partenaires locaux.

La vie comme à la maison

Les deux relais parentaux « Coup d'Pouce 92 » sont des maisons, implantées dans des zones pavillonnaires, de sorte qu'on ne voit pas la différence entre le relais et les domiciles « traditionnels ». Chacun accueille quatorze enfants, âgés de 10 semaines à 12 ans. Dans le cas de fratries, les jeunes peuvent avoir jusqu'à 18 ans. Le prix de journée est fixé en fonction des ressources des parents et peut ainsi varier de 0,5 € à plus de 10 € par jour. L'accueil peut se faire en urgence, à n'importe quelle heure du jour et de la nuit.



Le fonctionnement de ces établissements se veut très familial. Cela est non seulement rendu possible par leur implantation, le petit nombre de pensionnaires accueillis et les différents âges représentés, mais aussi et surtout par l'implication demandée aux parents.

Ceux-ci rencontrent des difficultés qui peuvent être de natures diverses : maladie, hospitalisation, problème familial, problème de logement... Ils sont la plupart du temps repérés par des partenaires de l'institution (voir infra) qui leur indiquent la possibilité d'un accueil de durée limitée de leur(s) enfant(s). Les parents décident alors eux-mêmes, sur la base du volontariat, d'effectuer cette démarche, en contactant « Coup d'Pouce 92 » et en prenant rendez-vous. Lors de cette première rencontre, ils signent avec l'institution un contrat (donnant autorité à l'institution pour la prise en charge de leurs enfants) et décrivent de façon précise toutes les habitudes de leur(s) enfant(s) (alimentation, santé, scolarité, etc.).

Grâce à cet entretien préalable, l'enfant accueilli au relais parental conserve la plupart de ses habitudes : il continue à se rendre à la même école, à participer à ses éventuelles activités extra-scolaires, à voir ses amis et, surtout, ses parents. Ainsi la majeure partie des enfants accueillis qui sont en âge d'être scolarisés viennent des communes proches de Châtenay-Malabry et de Fontenay-aux-Roses. Afin que le « petit nouveau » ne se sente pas désorienté, il est accueilli de façon personnalisée, avec des objets du quotidien à son nom, comme le rond de serviette par exemple. Avec ces petites attentions, l'équipe cherche à permettre à chacun de se sentir très vite à l'aise et à sa place.

Les journées dans les relais sont rythmées par les impératifs liés à la vie quotidienne de chacun : accompagner les enfants à l'école et aller les chercher, s'occuper des plus petits, accompagner le moment des devoirs, faire prendre le bain... Les week-ends et parfois le mercredi, des activités et

sorties sont organisées : atelier cuisine, piscine, jeu de pistes... Lors des vacances scolaires d'été, des petits camps de trois à cinq jours permettent à des enfants de passer quelques jours de vacances dans un cadre naturel.

En outre, depuis septembre 2011, des enfants de moins de trois ans sont accueillis en journée, en « crèche préventive » afin de soutenir de façon passagère des parents isolés et socialement fragilisés, rencontrant des difficultés à faire garder leurs enfants. Six places sont disponibles pour accueillir des enfants en mode de garde journée. Cette activité s'est développée à partir de 2011 mais, malgré les nombreuses demandes, elle est assez stable depuis, en raison d'une contrainte de place. Les motifs conduisant les familles à réaliser cette demande sont liés à une organisation familiale momentanément changée (formations ponctuelles, horaires décalés...) ou encore à des problèmes médicaux de l'un des parents. Ce mode de garde constitue une aide importante et efficace pour les familles, en particulier pour des mères isolées.

Des parents impliqués et soutenus

La souplesse de la formule d'accueil facilite l'accès des familles à cette forme de soutien qui, à un moment déterminé, peut s'avérer décisive pour l'équilibre familial ou la poursuite d'un parcours d'insertion. Mais en contrepartie de cette flexibilité dans l'accueil proposé, les parents doivent, dans la mesure de leurs possibilités, être réellement présents pour leurs enfants. Car, pour Coup d'pouce 92, les parents restent les garants de l'éducation de leurs enfants. C'est pourquoi ce sont les parents qui font le choix de confier leur(s) enfant(s) pour une certaine période (quelques jours, quelques semaines) et qui décident du moment où ils vont le(s) récupérer.



Coup d’Pouce 92 poursuit en effet un objectif : celui de les soutenir dans leur « métier » de parent, grâce à la reconstitution d’une vie quotidienne au relais. Ainsi, les parents peuvent venir voir leurs enfants quand ils le souhaitent. En prévenant l’institution, ils peuvent aller les chercher à l’école et les raccompagner au relais. En horaire de journée, ils peuvent également passer tout le temps qu’ils désirent avec leurs enfants, être avec eux au moment du goûter ou encore leur faire prendre le bain. Par ailleurs, ils peuvent être écoutés et conseillés par les équipes éducatives s’ils ressentent le besoin et l’envie de parler.

Un travail partenarial au service de la prévention et du soutien éducatif

L’action de Coup d’Pouce 92 se situe dans le champ de la prévention, pour lequel les frontières avec la protection de l’enfance sont parfois difficiles à établir. En effet, la structure accueille de plus en plus d’enfants dont les parents sont confrontés à des difficultés sociales importantes (problématiques de logement et d’emploi notamment). Les équipes des deux relais parentaux travaillent donc de manière étroite avec les partenaires, en amont et pendant l’accueil.

En général, ce sont les acteurs sociaux, éducatifs et sanitaires du territoire qui orientent les familles vers Coup d’Pouce 92 : les services du Conseil départemental (la Protection maternelle et infantile, le service social de secteur, l’Aide sociale à l’enfance), les antennes de la CAF des Hauts-de-Seine, les Hôpitaux, les Centres communaux d’action sociale, le Samu Social, les services associatifs d’aide à domicile notamment (dans le cadre de l’Action éducative en milieu ouvert et d’Aide éducative à domicile – voir infra) mais aussi des institutions (France Terre d’Asile, associations pour les femmes victimes de violences etc.) et, plus occasionnellement, d’autres partenaires (écoles, foyers maternels, crèches...).

Lorsque le partenaire oriente la famille vers le relais parental, Coup d'Pouce 92 s'attend à recevoir un coup de téléphone des parents (qui doivent eux-mêmes appeler l'institution pour que ce soit réellement leur propre démarche) et donc à accueillir leur(s) enfant(s). Cela signifie qu'un échange a déjà eu lieu entre le partenaire et un professionnel de la structure, et qu'ils ont considéré ensemble qu'un accueil pouvait être proposé à la famille. Il n'y a que dans la situation d'un enfant avec un handicap mental que l'institution peut demander à réaliser une petite évaluation en rencontrant les parents avec le(s) enfant(s), afin de mieux se rendre compte de la faisabilité de l'accueil.

Un soutien pour la protection de l'enfance

L'accueil de l'enfant dans le cadre des relais parentaux n'a pas vocation à être une forme de substitut au placement. Toutefois, depuis 2012, Coup de pouce 92 accueille des enfants étant accompagnés dans un cadre de protection de l'enfance (mesures d'AEMO ou d'AED). Cette évolution fait suite aux remarques des professionnels de la protection de l'enfance en milieu ouvert et des relais parentaux. Ceux-ci constatent en effet que lorsque les parents font face à des difficultés ponctuelles (hospitalisation, crise familiale), les enfants suivis font souvent l'objet d'un placement en établissement car il n'existe alors pas d'autres solutions. Or ils jugent ce placement inadapté. C'est pourquoi, de manière ponctuelle, lorsque les services d'action éducative en milieu ouvert sont confrontés à ce type de situations, les enfants sont accueillis dans les relais parentaux Coup d'pouce 92. Dans ces cas particuliers, ce sont les professionnels qui contactent directement les structures des relais parentaux. Pour Coup d'pouce 92, c'est l'opportunité d'inscrire son approche spécifique comme une vraie plus-value dans la démarche de prévention et de soutien éducatif aux familles les plus en difficulté. En 2016 cela représente 13,6% des situations.



En outre, face à des situations d'urgence, Coup d'Pouce 92 accueille également des enfants dans le cas de procédures de placement (Ordonnance de placement provisoire, placement par l'ASE ou accueil provisoire). Dans ces cas là, les relais parentaux accueillent prioritairement des fratries qui

menacent d'être séparées et des enfants qui ne pourraient pas autrement rester dans leur école. Ce dispositif permet de laisser le temps aux services départementaux pour préparer au mieux le placement de ces enfants. Ces cas représentent des dérogations à l'accueil habituel dans la mesure où l'accueil n'est pas de la volonté des parents. En fonction des situations, les parents ne sont pas toujours autorisés à venir voir leurs enfants. Ce dispositif fait l'objet d'un contrat avec les services de l'aide sociale à l'enfance. Pour Coup d'Pouce 92, cette évolution demande donc une véritable adaptabilité. Ces situations restent assez peu fréquentes puisqu'en 2016, 5,4 % des enfants reçus par l'institution étaient sous le coup d'une procédure de placement.

Vers une dynamique de réseau

Inscrite de plus en plus dans une dynamique partenariale, l'institution a fait le choix de se rapprocher des sept autres relais parentaux français. Afin de favoriser la lisibilité, l'institution a décidé de changer l'appellation « relais familiaux » utilisé auparavant pour « relais parentaux » qui est celui utilisé dans les autres structures. Les directeurs de relais se sont ainsi réunis en collectif en 2016. Cela leur permet d'échanger deux fois par an sur les difficultés qu'ils rencontrent, et de mutualiser les pratiques, d'autant que chaque structure est particulière et entretient des relations différentes avec ses partenaires. Lors de ces temps, ils ont d'ailleurs écrit une charte rassemblant les missions et les valeurs portées par les structures. Ces rencontres se tiennent le plus souvent à Paris, et parfois, à l'occasion d'un évènement festif, au sein d'une des structures. Ils souhaitent désormais écrire un document officiel sur les relais parentaux afin de valoriser et de clarifier publiquement leur action. En effet, ces derniers souffrent d'une faible visibilité au niveau national, ce qui explique leur diffusion limitée. Cela se comprend aussi par les contraintes budgétaires des départements qui ne font pas toujours le choix d'investir dans des actions de prévention. Enfin, l'évolution des mesures à la faveur de la loi réformant la protection de l'enfance (meilleur suivi des familles en amont et lors de la naissance, organisation du signalement et des interventions, prise en charge plus adaptée de l'enfant et des familles, etc.) a généré de réels changements, avec la création de nouveaux dispositifs dont les professionnels se sont saisis, parfois au détriment des relais parentaux.

Cependant, afin de mieux faire connaître leur travail, depuis 2014 des portes ouvertes d'une demi-journée sont organisées une fois par an pour accueillir les professionnels qui le souhaitent. C'est l'occasion de présenter plus largement la structure et de rencontrer personnellement les partenaires. Depuis leur mise en place, ces temps ont beaucoup de succès. Cela se fait toujours dans le respect des enfants et des familles et l'institution veille à ce qu'aucun enfant de moins de trois ans ne soit présent afin d'éviter de les perturber. L'institution participe en outre à des instances partenariales locales d'échanges sur les situations des familles, telles que la Réunion de Concertation Petite Enfance (RCPE) et la Concertation locale enfance (CLE). Ces rencontres sont l'occasion pour Coup d'Pouce 92 de mieux expliciter le rôle et le fonctionnement des deux relais parentaux, qui sont désormais bien identifiés et reconnus par les principaux partenaires. Ces réunions permettent également à l'institution de contribuer à la réflexion plus générale des institutions sur l'évolution des prises en charge vers davantage de prévention.

Bilan

- En 2016, les deux relais parentaux des Hauts-de-Seine ont accueilli 184 enfants, ce qui représente 7 527 journées. Parmi ces enfants, 144 ont été accueillis en fratrie. Le nombre d'enfants accueillis dans l'année est en baisse, tandis que le nombre de journée est en forte

hausse par rapport à 2011. Cela s'explique par la croissance du nombre de situations de familles expulsées de leur logement. Or, ces problèmes liés au logement se résorbent très lentement.

- En 2016, les sorties des enfants ont conduit à un retour en famille ou en milieu d'origine dans 95,65 % des cas et en orientation placement dans 4,34 % des cas, qui correspondent majoritairement aux enfants placés dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance.
- L'institution Coup d'Pouce a peu de visibilité sur la suite du parcours des enfants accueillis et de leur famille, à part pour les enfants qui sont accueillis plusieurs fois. Les familles et l'institution ont alors souvent noué un lien de confiance important.
- Les relais parentaux jouent un rôle de prévention et de soutien aux familles, en permettant :
 - aux enfants d'être accueillis de manière passagère dans un environnement familial et convivial, en conservant leurs habitudes au moment où les parents rencontrent des difficultés importantes
 - aux parents d'avoir du temps pour se reposer, souffler, résoudre leurs difficultés diverses, amorcer un parcours d'insertion (cours d'alphabétisation, formation professionnelle...), etc.
 - à la famille dans son ensemble de reprendre des forces à un moment où les problèmes pourraient s'aggraver. L'accompagnement éducatif réalisé tout au long de l'accueil de l'enfant peut être également une aide importante pour la famille.
- Même si ce n'est pas quantifié, il est probable que l'accueil dans les relais « Coup d'Pouce 92 » permette d'éviter de nombreux placements d'enfants, dans des situations où cela n'aurait pas été adapté.

Partenaire(s)

Caisse d'Allocation Familiale des Hauts-de-Seine

Le Conseil départemental des Hauts-de-Seine finance les relais au titre de sa politique de prévention pour l'enfance et la famille.

Partenaires autour de l'accompagnement des familles : les services du Conseil départemental (la Protection maternelle et infantile, le service social de secteur, l'Aide sociale à l'enfance), les antennes de la CAF des Hauts-de-Seine, les Hôpitaux, les Centres communaux d'action sociale, le Samu Social, les services associatifs d'aide à domicile notamment (dans le cadre de l'Action éducative en milieu ouvert et d'Aide éducative à domicile) mais aussi des associations comme France Terre d'Asile ou pour les femmes victimes de violences, et, plus occasionnellement, d'autres partenaires (écoles, foyers maternels, crèches...).

Moyens

Humains

En 2016 : 23 personnes soit 22,3 ETP dont 1 ETP encadrement, 1 ETP administration et gestion, 1,5 ETP services généraux, 2 ETP infirmière et 17 ETP personnel éducatif (éducateurs spécialisés, TISF, 1 éducatrice de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, aide-soignante et maîtresses de

maison).

Support technique de la Fondation d'Auteuil (en matière de budget, gestion des ressources humaines, montage de dossiers et développement de projets...).

Financiers

Dotation globale du Conseil départemental des Hauts-de-Seine de 1,3 millions d'euros. Les familles versent une participation financière calculée en fonction de leurs ressources et du nombre d'enfants à charge (au minimum : 0,5 euros par jour et par enfant) et ces participations sont déduites de la dotation reçue par l'association.

Matériels

Deux pavillons (l'un racheté par Apprentis d'Auteuil en 2012, l'autre appartenant au Conseil départemental) pouvant accueillir chacun 14 enfants.

Contact

GHEMRI Pauline

directrice

Relais Familiaux Coup d'Pouce 92 – Apprentis D'Auteuil

Adresse : 138 bis, rue Boucicaut
92260
Fontenay-Aux-Roses
France

Tél. : 01 46 60 14 14

Courriel : pauline.ghemri@apprentis-auteuil.org

Site web : coupdpouce92.blog.apprentis-auteuil.org/